

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE - session 2025

Rapport du jury – Académie de Limoges

Les entretiens se sont, cette année, déroulés du 2 au 6 juin 2025.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignements et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (DNL) dans le cadre d'une section européenne ou DNL, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans des options artistiques pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre ou Langues et cultures de l'Antiquité.

Une session de certification complémentaire a été ouverte cette année dans quatre secteurs sur cinq. Le secteur qui n'a pas été ouvert pour cette session a été celui de l'«enseignement en langue des signes française », faute de candidats.

Au sein du secteur « Arts », toutes les options ont été ouvertes « Cinéma et audiovisuel », « Théâtre », « Danse » et « histoire des arts ».

Au sein du secteur « Enseignement d'une DNL », les options anglais, espagnol et italien ont été ouvertes, rappelant que le développement des DNL est une augmentation du temps d'exposition des élèves à toutes ces langues.

Tableau récapitulatif sur le déroulement et les résultats des entretiens de la session 2025

Secteur	Option	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite
Arts	Cinéma et audiovisuel	1	0	0%
	Théâtre	1	1	100%
	Histoire des arts	1	1	100%
	Danse	1	1	100%
Enseignement d'une discipline non linguistique	Anglais	12	8	75%
	Catalan	1	1	100%
	Espagnol	4	4	100%
	Italien	1	0	0%
LCA		2	2	100%
Français langue seconde		11	6	55%

Modalités d'évaluation des candidats : une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet dans un second temps d'harmoniser les décisions des différentes commissions pour préserver une équité d'ensemble, d'arrêter enfin la liste définitive des candidats admis.

Quelques remarques générales

Lors de la session 2024 :

- **41 candidats** étaient initialement inscrits à la session 2024 et **35 entretiens** se sont effectivement déroulés.
- **24 certifications complémentaires** ont été attribuées. Le pourcentage moyen de réussite est en légère hausse cette année avec un taux de 69%. Il était de 63 % en 2024, 66% en 2023, 73% en 2022, 71% en 2021.

Certification DNL

Les commissions de DNL regrettent qu'il n'y ait pas eu de candidats du premier degré cette année. Nous leur rappelons que les différentes formations proposées dans le cadre du Plan Académique de Formation leur sont ouvertes. Par ailleurs, ils pourront trouver des conseils précis dans le rapport 2021.

Depuis la session 2018, des membres sont adjoints aux jurys de la certification en DNL. Inspecteurs, formateurs ou conseillers pédagogiques dans le champ disciplinaire du candidat, apportent un éclairage sur l'intérêt d'enseigner telle ou telle discipline en langue étrangère. La mise en place de ce jury renforcé met en évidence que l'enseignement dans le cadre de l'EMILE et de la DNL ne se réduit pas à la traduction d'un cours en langue étrangère.

Dossiers

Cette année encore, il a été noté une vraie hétérogénéité dans les rapports (du simple CV à des perspectives de fonctionnement). Le dossier, même s'il n'est pas évalué, donne déjà un premier aperçu de la réflexion du candidat. La pauvreté de certains interroge sur l'engagement de l'enseignant et sur les raisons de sa démarche qui ne peut se limiter à une validation des acquis d'expériences.

Entretiens

L'entretien se déroule en deux parties : un exposé du candidat puis un échange avec le jury. Le jury rappelle que l'exposé n'est pas l'oralisation d'un CV. Les très bons entretiens sont ceux où les candidats, quel que soit le secteur, ont su montrer un exemple d'activités et prendre de la distance (analyser les échecs, proposer des pistes et solutions même au niveau embryonnaire). Une connaissance solide du cadre institutionnel est également nécessaire pour pouvoir répondre aux sollicitations du jury et envisager des perspectives réelles.

Conseils aux futurs candidats

Une certification complémentaire est une habilitation à enseigner. Il s'agit d'une démarche professionnelle et pédagogique et non de la valorisation d'un CV. Un vif intérêt ou une passion pour un domaine ne sauraient suffire. Le candidat doit s'interroger sur la plus-value pour les élèves.

Pour rappel, la certification habilite les candidats admis à intervenir à tous les niveaux d'enseignement.

Quelques axes de travail ont été donnés par le jury académique :

- Le dossier n'est certes pas soumis à notation mais il permet au jury d'apprécier la pertinence de la réflexion menée par le candidat. Tout en étant synthétique, il doit donner de la matière pour l'entretien. Le dossier est toujours rédigé en français, même pour la certification en DNL (dans ce cas, seuls les exemples d'activités sont dans la langue cible).
- L'exposé ne peut être une simple oralisation du dossier et il ne peut se limiter à un récit du parcours. Il doit également permettre d'engager l'entretien, de développer une réflexion.
- Des connaissances théoriques, du cadre institutionnel et des programmes sont nécessaires.
- L'entretien doit permettre au candidat de montrer sa capacité à mettre en œuvre un enseignement spécifique dans le domaine évalué, sans oublier l'intérêt que cela représente pour les élèves.
- La prise de recul du candidat sur sa pratique et ses expériences diverses est indispensable.
- Le candidat doit envisager son rôle dans le cadre des projets.
- le jury n'attend pas de support de présentation de type diaporama ou mur interactif.

Les candidats, même s'ils ne sont pas encore titulaires de la certification, ne peuvent se présenter démunis d'expériences ou de projection dans cette mission d'enseignement.

Préparation à la certification complémentaire

Le CASNAV propose aux candidats à **la certification « Français Langue Seconde »** de se préparer. Cette préparation porte ses fruits car les candidats ayant suivi la formation obtiennent de bons résultats lors de la certification.

Nous rappelons que chaque année plusieurs formations (candidature individuelle) en lien avec **la certification complémentaire DNL** sont proposées dans le cadre du Plan Académique de Formation :

- *Se préparer à l'épreuve* (3h) : modalités, attendus
- *Enseigner sa discipline en LV* (6h) : pistes pédagogiques pour mener un cours en LV
- Depuis la rentrée 2022, une formation en langue (anglais) pour consolider sa maîtrise de la langue (ou simplement se rassurer) est également possible.

Pour **la certification dans les domaines artistiques**, des formations en lien avec le théâtre et le cinéma existent dans les actions transversales du Plan Unique de Formation. De plus, pour le théâtre il y a un PREAC qui propose des séminaires (document d'inscription via les établissements).

Vous trouverez ci-après les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention celui qui vous concerne.

Nous invitons les futurs candidats à se rapporter aux précédents rapports si le secteur qu'ils souhaitent présenter n'a pas été ouvert cette année.

J'adresse mes sincères remerciements aux présidents de commissions ainsi qu'à l'ensemble des membres du jury pour la qualité de leur travail.

Sandrine MAUD
Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional d'espagnol
Présidente du jury académique de certification complémentaire de la session 2025

Certification complémentaire

Secteur Arts – Option Cinéma-Audiovisuel - Session 2025

Nombre de candidats inscrits : 2
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 0
Nombre de candidats refusés : 1

Disciplines des candidats

Documentation : 1 (absent pour raison personnelle de dernière minute)
Histoire-géographie : 1

Evaluation

Notes	4
Nombre de candidats	1

Avis général

Un seul candidat dont la lecture du rapport laissait augurer que la démarche entreprise reposait sur un malentendu, ce que la prestation a confirmé.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Culture cinématographique et audiovisuelle

- Fréquentation personnelle des œuvres
- Connaissance de l'histoire du cinéma, des modèles d'analyse théorique et de l'économie du cinéma-audiovisuel

Capacités d'analyse

- Analyse d'un extrait cinématographique diffusé en amorce de l'entretien

Connaissances relatives à l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel

- Connaissance des programmes en cours et du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire
- Connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipe, partenariat, interdisciplinarité, pédagogie de projet

Compétences didactiques et pédagogiques

- Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- Capacité à expliciter des démarches pédagogiques mettant en synergie connaissances, théories, méthodes et pratique
- Capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage)

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport, il faut le rappeler, n'est pas pris en compte directement dans l'évaluation de l'épreuve d'admission. Pour autant, il constitue un support qui, par la manière dont il est organisé, développé, exprimé, en dit toujours beaucoup plus qu'on le suppose sur la candidature. Il détermine très fortement la manière individualisée dont le jury va envisager l'entretien.

Le rapport remis par l'unique candidate de CAV de la session 2025 a suscité l'intérêt du jury pour deux raisons principales : la façon dont s'y exprime un goût personnel et de longue date pour le cinéma et les documents audiovisuels ; le choix de trois exemples puisés à différentes étapes du parcours de l'enseignante et montrant combien elle n'a cessé de se questionner sur le potentiel pédagogique des supports audiovisuels en histoire-géographie et en éducation morale et civique. Mais ce faisant, le rapport a aussi donné au jury la très forte impression que la démarche de la candidate reposait sur un profond malentendu. Tout y indiquait en effet que l'enseignante attendait de la certification une forme de reconnaissance de sa capacité à se servir de l'audiovisuel pour enrichir sa pratique disciplinaire, alors que la finalité de la certification est tout autre : elle est d'attester la capacité du candidat à assurer un enseignement de CAV optionnel ou de spécialité : autrement dit, un enseignement où le CAV est un but et non un moyen mis au service d'une autre discipline.

L'épreuve orale devait donc être pour le jury le moyen de confronter cette impression de malentendu à la réalité mais aussi d'évaluer la candidate au regard des connaissances et compétences attendues.

A l'écoute de l'exposé, la réalité du malentendu ne laissait guère plus de doute, tout n'étant vraiment présenté qu'à travers le prisme de l'enseignement de l'histoire. Autre défaut de l'exposé : il reprenait le contenu du rapport de façon assez redondante, sauf à un moment : celui où la candidate a évoqué son expérience de l'ethnologie et la place que les traces audiovisuelles occupent dans cette science.

Il a été ensuite laissé à la candidate la possibilité de choisir entre six extraits de grands classiques relevant de genres et de contextes de production très variés. Son choix s'est porté sur un extrait de *2001 l'odyssée de l'espace*.

Suite à la diffusion de l'extrait, la prestation de la candidate a été l'occasion de constater de nombreuses insuffisances. Ainsi, la culture cinématographique est apparue dans sa grande fragilité. Alors qu'on peut supposer que le choix de la candidate s'est porté sur le film qui l'insécurisait le moins, il était étonnant de découvrir que le film choisi lui était complètement inconnu et qu'elle ne pouvait citer aucun titre de la filmographie de Stanley Kubrick qui n'est pourtant pas avare en films historiques. Pour ce qui est des capacités de description précise et d'analyse, elles ne pouvaient s'exercer, l'enseignante ne disposant pas des outils méthodologiques et lexicaux les plus nécessaires. Et pour ce qui est des compétences didactiques et pédagogiques, on était aussi assez loin du compte. Invitée à imaginer de quelle manière elle aborderait l'extrait visionné avec des élèves, elle a suggéré de l'articuler à l'étude de la Guerre froide, qui figure dans le programme d'histoire, et ce pour deux raisons : l'année de réalisation du film (1968) ; le fait que la Guerre froide s'est notamment jouée dans le domaine de la conquête de l'espace. Or une telle suggestion était révélatrice d'un double problème : l'extrême ténuité du lien établi entre le contenu de l'extrait et la Guerre froide ; la difficulté pour la candidate à se départir de sa discipline d'enseignement et à concevoir qu'un extrait de film puisse être étudiée dans une perspective non pas historique mais artistique et cinématographique.

La suite de l'entretien a confirmé la fragilité de la culture cinématographique et audiovisuelle, et ce même en orientant les questions vers ce que le rapport et l'exposé ont présenté comme des domaines de prédilection. Ainsi, lorsque la candidate a été invitée à donner un aperçu de

ce qu'elle connaissait en matière de cinéma documentaire ou de cinéma fondé sur une approche ethnologique, elle n'a quasiment rien pu dire.

La suite de l'entretien a aussi mis en lumière deux insuffisances supplémentaires : d'une part, une méconnaissance des programmes et des modes d'enseignement propres au CAV ; d'autre part, le manque d'expérience pratique et créative alors qu'un professeur de CAV est censé pouvoir accompagner ses élèves dans leurs projets de réalisation.

Certification complémentaire

Secteur Arts – Option Histoire de l'art - Session 2025

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Philosophie : 1

Evaluation

Notes	15
Nombre de candidats	1

Avis général

Une seule candidature.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Culture dans le domaine de l'histoire de l'art

- Solides notions d'histoire générale de l'art, incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'histoire de l'art
- Connaissance des institutions et structures culturelles et patrimoniales locales

Capacités d'analyse

- Capacité à analyser une œuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres œuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents

Connaissances relatives à l'enseignement de l'histoire des arts

- Connaissance des programmes officiels des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée
- Connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art

Compétences didactiques et pédagogiques

- Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- Capacité à expliciter des démarches pédagogiques
- Capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport, il faut le rappeler, n'est pas pris en compte directement dans l'évaluation de l'épreuve d'admission. Pour autant, il constitue un support qui, par la manière dont il est organisé, développé, exprimé, en dit toujours beaucoup plus qu'on le suppose sur la candidature. Il détermine très fortement la manière individualisée dont le jury va envisager l'entretien.

La lecture du rapport de l'unique candidate de la session 2025 pour la certification Histoire de l'art a placé le jury dans une situation d'impatience, tant il constitue un modèle du genre.

Conçu avec pertinence, rigueur et méticulosité, il se distingue par les exemples pédagogiques que la candidate a choisi de présenter et d'analyser. Non seulement ils montrent en quoi la large place laissée par l'enseignante aux œuvres d'art lui permet de donner une dimension supplémentaire aux enseignements qu'elle a en charge (philosophie et spécialité humanités, littérature, philosophie), mais ils rendent aussi compte d'un niveau manifestement suffisant de maîtrise des compétences nécessaires à l'enseignement optionnel ou de spécialité de l'histoire des arts : solidité du bagage culturel ; maîtrise méthodologique et technique ; finesse d'analyse d'œuvres relevant de différents domaines ; capacité à contextualiser et à faire dialoguer ces dernières de façon féconde.

Pour ce qui est du parcours personnel de formation, trois atouts en ressortent : des connaissances et un intérêt tout particuliers pour les questions relatives à l'esthétique (cette dernière était le domaine d'étude au programme de l'agrégation lorsque la candidate l'a obtenue ; elle a ensuite enfoncé le clou en consacrant son mémoire professionnel à la problématique suivante : « Lire et faire lire l'Introduction à l'Esthétique de Hegel. ») ; une connaissance théorique et pratique particulière des arts appliqués et des arts visuels (obtention d'un baccalauréat d'arts appliqués) ; des éléments divers de formation académique traduisant une volonté personnelle d'approfondir son approche de l'esthétique musicale.

Le jury a donc envisagé l'épreuve d'admission en espérant qu'elle soit à la hauteur de ce que le rapport augurait. Cela a bien été le cas.

L'exposé a été mené avec rigueur, clarté, sensibilité, et sans redondance par rapport au contenu du dossier. La candidate s'est montrée particulièrement convaincante quand elle a explicité les raisons pour lesquelles les œuvres d'art dans leur grande diversité occupaient une place centrale, naturelle et nécessaire dans son enseignement de la philosophie et d'HLP.

Il lui a ensuite été proposé un extrait du spectacle proposé à Aix-en-Provence en 2014 par le baryton Matthias Goerne, le pianiste Markus Hinterhäuser et le plasticien et metteur en scène William Kentridge à partir du *Voyage d'hiver* de Schubert. A la lecture du rapport, il a en effet été jugé pertinent de faire réagir la candidate à une œuvre écrite en 1827 (donc contemporaine de Hegel) et à une expérience esthétique singulière fondée sur le dialogue entre arts graphiques, musique et spectacle vivant. L'œuvre n'a pas été reconnue mais la candidate a su la rattacher au lied allemand et au romantisme ; elle a aussi fait la supposition qu'il était de Schubert. Par ailleurs, même si cela a été fait de façon un peu décousue et superficielle, plusieurs éléments d'analyses et plusieurs rapprochements pertinents ont été proposés.

La suite de l'entretien a confirmé la solidité du bagage culturel et l'acuité des compétences didactiques et pédagogiques de la candidate. Elle a aussi permis de vérifier ses connaissances relatives aux programmes d'histoire des arts et sa capacité de projection dans l'éventualité où un enseignement d'histoire des arts lui était proposé.

Certification complémentaire

Secteur Arts – Option Théâtre - Session 2025

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Physique-chimie : 1

Evaluation

Notes	15
Nombre de candidats	1

Avis général

Un seul candidat dont la discipline de recrutement est assez rare pour une certification complémentaire Théâtre : la physique-chimie.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

L'évaluation des candidats a été effectuée en fonction des quatre domaines de connaissances et compétences suivants :

Culture dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant

- Expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales
- Connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations

Capacités d'analyse

- Capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques

Connaissances relatives à l'enseignement du théâtre

- Connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée
- Connaissance des modes d'enseignement propres au théâtre : travail en équipe, partenariat, interdisciplinarité, pédagogie de projet

Compétences didactiques et pédagogiques

- Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- Capacité à expliciter des démarches pédagogiques mettant en synergie connaissances et pratique

- Capacité à mettre en œuvre un projet au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport, il faut le rappeler, n'est pas pris en compte directement dans l'évaluation de l'épreuve d'admission. Pour autant, il constitue un support qui, par la manière dont il est organisé, développé, exprimé, en dit toujours beaucoup plus qu'on le suppose sur la candidature. Il détermine très fortement la manière individualisée dont le jury va envisager l'entretien.

Pour ce qui est du rapport de l'unique candidat de la session 2025 pour la certification complémentaire de Théâtre, il laissait apparaître de nombreux atouts : un parcours de spectateur qui s'est ouvert peu à peu à d'autres œuvres que des pièces de pur divertissement ; une expérience assez riche d'animation d'ateliers théâtre pendant 4 ans dans un premier collège puis pendant 2 ans dans un autre collège ; la connaissance d'un large panel d'exercices de pratique adaptés aux publics scolaires visés ; une expérience personnelle de la pratique du théâtre grâce à la participation pendant 8 ans à l'atelier de théâtre proposé par la Ville de Limoges et à la participation à un stage intensif d'une semaine consacré à l'improvisation ; une expérience du travail avec des partenaires extérieurs.

Toutefois, au regard des connaissances et compétences à évaluer, le rapport a aussi permis d'identifier certains points qu'il conviendrait d'explorer particulièrement lors de l'entretien : la solidité des connaissances théoriques, les certifiés de théâtre, au-delà de l'animation d'un atelier de pratique artistique, ayant vocation à assurer un enseignement de niveau exigeant, qu'il soit optionnel ou a fortiori de spécialité ; la consistance, la diversité et la vitalité du parcours de spectateur ; la capacité à analyser un spectacle vivant.

Durant l'exposé, tout en s'appuyant sur certains éléments clés du rapport, le professeur n'a pas donné l'impression d'être redondant pour plusieurs raisons : dans sa manière de présenter son rapport au théâtre, il a su concilier rigueur et passion et imprimer à son propos un parfum d'authenticité ; il a su aussi, sans complaisance et sans attitude autopromotionnelle, rendre compte de son ouverture progressive, que ce soit comme spectateur ou comme praticien, à d'autres genres et à d'autres esthétiques que ceux qui ont bercé ses deux premières décennies ; de façon intéressante et originale, il a su établir un parallèle entre la démarche expérimentale scientifique qui est la sienne en tant que professeur de physique-chimie et le processus de création scénique ; enfin, il a su insister sur la perspective professionnelle qui motive sa candidature : assurer un enseignement de théâtre dans son lycée, lequel le propose en effet dans son offre de formation en option et en spécialité.

L'extrait qu'il lui a été demandé d'analyser était tiré du spectacle conçu et mis en scène en 2004 à la Comédie-Française par Bob Wilson à partir des *Fables* de La Fontaine. Ce qui a été proposé n'était pas sans défauts : ni l'esthétique très reconnaissable de Bob Wilson ni aucun des trois comédiens de la Maison de Molière n'ont été reconnus ; les éléments de description et d'analyse souffraient d'être décousus et de ne pas être unifiés par une vision dramaturgique. Pour autant, ces éléments n'ont pas été sans intérêt et traduisaient une réelle attention portée aux gestes, aux sons, au travail sur les voix et aux jeux de lumière.

L'entretien qui a suivi a permis de confirmer les points forts signalés par le rapport et, concernant ceux qu'il convenait de vérifier, s'est avéré probant. Ainsi, la préparation de la certification a-t-elle amené le candidat, de son propre aveu, à s'atteler fortement à la consolidation et à l'enrichissement de son bagage culturel dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant : il a été capable de se référer avec pertinence à certains moments clés de l'histoire du théâtre ou à certaines figures ou textes théoriques fondateurs. Son implication dans la préparation de la certification lui a aussi permis d'acquérir une connaissance assez précise des programmes en vigueur. Et interrogé sur le nouveau thème du programme limitatif de l'enseignement optionnel en terminale (« Rêves et merveilles »), il a su justifier le choix d'une œuvre avec laquelle il lui semblerait intéressant d'explorer en théorie et en pratique l'objet d'étude : *Peer Gynt*.

Certification complémentaire

Secteur ART- Option DANSE - Session 2025

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Lettres modernes : 1

Evaluation

Notes	12
Nombre de candidats	1

Avis général

De manière générale, les caractéristiques des rapports reçus ces dernières années sont très hétérogènes, allant du catalogue d'activités personnelles présentées de manière chronologique à un enseignement problématisé dans un contexte scolaire en lien avec les partenaires privilégiés des enseignements artistiques. Le caractère trop descriptif et centré sur la pratique personnelle du candidat ne valorise pas suffisamment l'expérience d'enseignement en partenariat, une démarche d'enseignement révélatrice d'un traitement didactique au service des enjeux de l'enseignement artistique et d'apprentissages lisibles. Pour les candidats qui n'enseignent pas dans ces filières, il est important de prendre contact avec des professeurs qui enseignent la spécialité ou l'option afin de pouvoir observer et s'entretenir avec eux. L'action et le rôle de l'enseignant doivent être clairement définis en lien avec ceux de l'artiste et des partenaires. Nous attirons l'attention sur le fait que c'est l'enseignant qui est responsable de l'enseignement y compris lorsqu'un artiste intervient. Une forme d'écriture très descriptive ne saurait suffire à témoigner d'une compétence professionnelle à conduire un enseignement de spécialité.

Exposé La candidate propose une prestation orale de qualité, fluide, qui s'émancipe de la lecture d'un document écrit. La présentation est authentique et vivante. N'étant pas une simple redite du rapport écrit, l'exposé apporte une plus-value intéressante. Il cherche avant tout, en se dégageant du mode descriptif, à étoffer le rapport écrit en lui apportant davantage de profondeur, de précision et de clarification. L'exposé, bien structuré, valorise l'expérience personnelle du candidat mais ne propose pas de démarche d'enseignement dédiée à la formation des élèves. Ils correspondent à un catalogue d'actions, sans réellement appréhender les enjeux et de la progressivité du parcours de formation de l'élève. L'analyse d'une pratique professionnelle, la compétence à se projeter en tant qu'acteur de l'encadrement d'un enseignement optionnel et/ou de spécialité, en prenant appui sur les programmes en vigueur, n'est pas suffisamment abordée. Cette dimension permettrait de présenter la construction d'un parcours de formation proposé aux élèves sur leur cursus pour répondre aux

enjeux d'une formation artistique et culturelle initiée dans un cadre scolaire en lien avec des partenaires et qui se poursuit tout au long de la vie.

Entretien La candidate témoigne d'une culture chorégraphique intéressante, mais les connaissances sur la didactique de l'enseignement de la danse tant en pratique qu'en théorie sont insuffisantes. Les contenus et compétences à développer chez les élèves sont implicites et la mise en place du processus de création reste peu formalisée. Les mises en œuvre d'un enseignement en partenariat manquent de précision quant à la place et au rôle de chacun des acteurs. Cet aspect est important et ne doit pas être négligé.

Plus généralement, au cours de l'entretien, le candidat doit faire preuve d'un niveau de réflexion qui favorise l'expression de propositions précises portant sur l'organisation et l'animation pédagogiques, inscrites dans une finalité d'éducation artistique et culturelle dans l'articulation de ses dimensions pratique et culturelle. Le jury doit voir au travers des propos du candidat le fonctionnement de la classe, et ce que l'élève va vivre en danse. Au-delà de son expérience vécue, il doit pouvoir témoigner d'une ouverture culturelle, d'une capacité d'analyse de sa pratique d'enseignement, et d'une aptitude à s'inscrire dans une approche sensible de la pratique de la danse avec les élèves. Ses propositions sont ancrées dans un parcours de formation qui intègre la bonne prise en compte des différents dispositifs artistiques existants dans l'École. L'échange doit également révéler la capacité du candidat à faire la démonstration de la réelle plus-value éducative d'un enseignement optionnel ou de spécialité danse. Dans ce cadre, la notion de partenariat artistique doit être comprise par les candidats. Les programmes doivent être maîtrisés dans leur ensemble ainsi que les modalités de certification des élèves.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

L'épreuve vise à approfondir l'analyse de la démarche pédagogique et culturelle présentée par le dossier. Au cours de l'exposé et de l'entretien sont particulièrement évaluées :

- la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique
- l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes de danse (arts-danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;
- la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.

N.B. : Des compétences des candidats en danse contemporaine sont indispensables. Des compétences en danse classique, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification.

Commentaires et conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats : d'entretenir une culture artistique et chorégraphique solide (fréquentation des salles de spectacle, lecture d'ouvrages spécialisés), et une pratique personnelle (stages de formation continue, stages des structures culturelles, spectacles, expositions, fréquentation des théâtres...)

De connaître les programmes de l'enseignement optionnel et de l'enseignement de spécialité Danse ;

D'entretenir une culture didactique de l'enseignement de la danse à l'école, dans sa dimension pratique et sur le plan de l'articulation pratique-théorie.

De s'informer sur le fonctionnement des classes de l'enseignement optionnel ou de spécialité danse, de se déplacer dans les établissements, de solliciter des enseignants pour proposer

des mises en œuvre cohérentes et concrètes et éventuellement de les rencontrer ou d'observer les élèves in situ ;

D'envisager des approches interdisciplinaires et d'ouverture sur d'autres arts ;

D'identifier les différents partenaires et ce qui peut se construire avec eux dans un établissement scolaire dans le cadre du Parcours Educatif d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) ;

De connaître les outils comme ADAGE et l'actualité avec le PASS Culture.

Certification complémentaire

Secteur DNL anglais - Session 2025

Nombre de candidats inscrits : 13
Nombre de candidats présents : 12
Nombre de candidats admis : 8
Nombre de candidats refusés : 4

Disciplines des candidats

Mathématiques : 6
Economie et gestion – marketing : 1
CAV : 1
SVT 1
PE (EPS) : 1
Organisation et production culinaire : 1
Histoire-géographie : 1

Evaluation

Notes	07	08	09	12	14	16	19	20
Nombre de candidats	2	1	1	1	1	3	1	2

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement des DNL, dans et hors SELO, et du CECRL
- Connaissance de la façon dont la DNL est enseignée à l'étranger et capacité à intégrer cet aspect dans son enseignement lorsque cela est pertinent
- Capacité à faire la différence entre enseignement de la langue et enseignement en langue
- Connaissance des ressources documentaires disponibles (y compris de manuels utilisés dans des pays anglophones) et capacités à choisir et à justifier l'emploi de tel ou tel support en envisageant une hiérarchisation progressive des activités
- Capacité à s'intégrer dans un programme d'échanges et/ou dans le travail avec l'assistant de langue vivante et/ou dans les projets de la Semaine des langues
- Maîtrise de la langue (au moins B2)

Commentaires et conseils aux candidats

Même si **le dossier** n'est pas noté en tant que tel, il faut y consacrer du temps et du soin car c'est le support qui sert de base à la présentation et à l'entretien. On évitera donc les rapports fleuves ou au contraire les rapports lapidaires. Le jury attend le récit **d'expériences concrètes d'enseignement de la discipline en anglais**, même si celles-ci sont encore embryonnaires. **A défaut, une préparation détaillée** pourra permettre au candidat de montrer qu'il s'est projeté.

Donc le dossier, pas plus que **la présentation**, ne sont un CV ou une lettre de motivation. La présentation (d'une durée de 10 minutes maximum et effectuée en anglais) doit permettre au candidat de montrer qu'il s'est préparé à l'épreuve, **qu'il a pu tester en classe des moments**

d'enseignement de sa discipline en langue vivante et qu'il s'est interrogé sur l'intérêt de cet enseignement pour ses élèves, à la fois en ce qui sa discipline et la discipline anglais.

Il faut aussi de préparer pour l'**entretien** (en anglais et en français) qui suit la présentation : le jury rebondit sur la présentation, demande au candidat de préciser ou d'approfondir tel ou tel point et apprécie la capacité du candidat à prendre du recul. Les candidats n'ont donc aucune raison d'être sur la défensive. L'entretien s'effectue toujours dans un **climat professionnel et bienveillant**.

Cette année, beaucoup de candidats n'avaient pas un **registre de langue approprié au cadre professionnel**, tant en français qu'en anglais. On évitera absolument les expressions de types « Yeah, I mean... » autant que les « ben, déjà », « un truc », « plein de projets », « je bugge », « ça a foiré », « on va pas se prendre la tête » - la liste ne rend pas compte de tout ce que le jury a eu à déplorer.

Pour **s'entraîner en anglais**, nous reprenons les conseils déjà donnés dans les rapports précédents : pour entretenir ou améliorer la qualité de la langue anglaise, il faut lui consacrer un peu de temps en amont de l'épreuve de certification, en se souvenant que **c'est la fréquence plus que la durée, qui permet de progresser en langue vivante** : écouter la radio, regarder des émissions variées en ligne, utiliser un dictionnaire parlant en ligne, se rapprocher de l'assistant d'anglais si l'établissement en accueille un, poser sa candidature pour participer aux stages de perfectionnement linguistique proposés par France Education international et, pour finir, s'inscrire aux stages du PAF dédiés à la préparation de la certification.

Voici de nouveau quelques sites utiles :

Radio en ligne : https://www.bbc.co.uk/sounds/play/live:bbc_radio_fourfm

Dictionnaire parlant en ligne : <https://howjsay.com/>

Site institutionnel d'accompagnement pour l'enseignement en sections européennes ou pour l'enseignement de l'EMILE (1° degré) : <https://emilangues.education.fr/>

Conclusion :

Nous l'écrivons de nouveau, il faut lire attentivement des derniers rapports du jury, absolument aller rendre visite à des collègues enseignant une LVE et se tester en dédiant quelques moments de cours à l'enseignement de sa discipline en anglais.

Certification complémentaire

Discipline non linguistique – Espagnol - Catalan - Session 2025

Nombre de candidats inscrits : 4 et 1 en catalan

Nombre de candidats présents : 5

Nombre de candidats admis : 5

Nombre de candidats refusés : 0

0

Disciplines des candidats

Education musicale et chant chorale : 2

Organisation et production culinaire : 1

Histoire-géographie : 1

PE (champ disciplinaire EPS) : 1

Evaluation

Notes	12	15	16	18	20
Nombre de candidats	1	1	1	1	1

Avis général

Le jury se réjouit d'avoir pu entendre davantage de candidats lors de la session 2025 que lors de la session précédente et encourage donc tous les professeurs du 1^{er} et du 2nd degré qui ont des aptitudes en espagnol à envisager cette certification.

Chaque année, un accompagnement est proposé dans le cadre du PAF :

- formation pour préparer la certification (attendus, déroulé, etc.) ;
- formation « enseigner ma discipline en langue vivante » (approche pédagogique).

Pour cette session 2025, le jury a, de nouveau, apprécié la présence de professeurs aux champs disciplinaires variés, ainsi que la présence d'un enseignant du 1^{er} degré. Cela nous permet de rappeler que tous les professeurs, premier et second degrés, et tous les champs disciplinaires ont leur place et que c'est bien de cette variété que naît la richesse pour les élèves.

Tous les candidats avaient préparé leur rapport avec sérieux, ce qui témoigne d'un réel engagement et d'une réflexion personnelle assez nourrie. L'entretien doit s'appuyer sur le rapport, mais il ne doit pas en être une relecture. L'entretien permet d'éclairer et d'élargir les aspects traités dans le rapport.

Lors de la première phase d'exposé oral, nous avons apprécié :

- les discours réfléchis et structurés ;
- la prise de parole spontanée, appuyée ou non sur quelques notes (n'entravant pas la communication).
- L'organisation de l'exposé à partir de notes, d'une carte mentale sans redire les éléments consignés dans le rapport écrit.

L'entretien a, comme chaque année, été réalisé dans les deux langues.

Le niveau de langue des candidats était toujours correct, excellent pour certains d'entre eux. Pour rappel, c'est le niveau B2 qui est visé. Si la réussite à la certification ne repose pas uniquement sur une bonne maîtrise de la langue, elle en reste une condition indispensable car un niveau insuffisant en langue étrangère ne permet pas de garantir les progrès linguistiques des élèves.

La présence d'un membre adjoint au jury provenant de la discipline des candidats (inspecteurs, formateurs, professeurs titulaires de la DNL) a permis de valoriser les prestations des candidats ayant une vision de la DNL qui va bien au-delà d'une simple traduction de leurs cours habituels.

Nous rappelons que le cours de DNL est certes un cours de la discipline en langue étrangère, mais n'est pas une traduction du cours dans cette langue.

Qualité des prestations

Le jury, lors des entretiens, a particulièrement apprécié et donc valorisé :

- l'honnêteté de la démarche des candidats ;
- la connaissance du cadre institutionnel des différents dispositifs (LCE, DNL, SELO) ;
- la capacité à croiser son programme disciplinaire avec celui de langues vivantes ;
- la connaissance des éléments culturels permettant un ancrage de la discipline DNL dans la sphère de la langue concernée ;
- les candidats ayant déjà expérimenté un enseignement DNL, même ponctuel ;
- des propositions concrètes d'activités à destination des élèves (même pour ceux qui ne sont pas encore en situation d'enseignement) ;
- les candidats ayant participé à des échanges linguistiques ;
- les candidats ayant observé des cours de langues vivantes ;
- les candidats s'étant enrichi auprès des assistants présents dans l'établissement ;
- la prise en compte des conseils donnés dans les précédents rapports ;
- la construction de projets ambitieux pour les élèves, en lien ou non avec des partenaires extérieurs.

L'enthousiasme de tous les candidats de la session 2025 a été souligné par les membres du jury. De même, leur aptitude à travailler en équipe (avec les enseignants de toutes les autres disciplines) témoigne d'un esprit d'ouverture indispensable à l'enseignement en DNL. Les exemples concrets ont montré que ce geste professionnel n'était pas que déclaratif.

Conseils aux futurs candidats :

Les résultats de cette session montrent qu'une préparation rigoureuse et une réflexion sur les pratiques professionnelles impliquées par l'enseignement d'une DNL permettent l'obtention de la certification DNL. En effet, la plupart des candidats avaient suivi les formations proposées au niveau académique.

- **Pratiquer la langue étrangère** : écouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère ; il faut aussi produire dans la langue pour progresser. Pour rappel, c'est la fréquence, plus que la durée, qui compte dans l'apprentissage d'une langue étrangère.

- Maîtriser **parfaitement le lexique de base propre à sa discipline** (pas d'accord des chiffres, expression de la date, etc.)

- Renforcer les **compétences phonologiques et prosodiques** par des expositions à la langue fréquentes.

- **Se rapprocher de son inspecteur disciplinaire, de l'IEN ou du CPD** qui pourront conseiller sur les ressources en DNL et accompagner pédagogiquement le développement des différentes activités.

- **Avoir une bonne connaissance de la culture** des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie. Cette dimension culturelle ne doit pas être exclue de la mise en œuvre du cours de DNL.

- **Bien connaître les textes officiels** concernant les DNL, les sections européennes et autres dispositifs linguistiques, car cela a des conséquences sur l'enseignement au quotidien, mais aussi sur les modalités d'épreuves d'examens et la manière d'accompagner les élèves.

- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée. Les candidats doivent s'intéresser à la discipline LV (connaissance des programmes, du CECRL, etc.). Sans cette connaissance de l'enseignement de langue vivante, il semble difficile d'envisager des projets interdisciplinaires et un travail d'équipe efficace. Pour rappel, le CECRL, au-delà de définir le cadre des niveaux et des attendus, est aussi un outil pour orienter le choix des supports et les activités proposés aux élèves.

- **Envisager de façon claire les besoins des élèves** et les réponses concrètes à apporter pour favoriser les apprentissages de la discipline et de la langue. Réfléchir à des rituels de réactivation des connaissances et aux activités pédagogiques à mettre en place au regard des niveaux et des attendus du programme de langue.

- Considérer les modalités d'épreuves d'obtention des mentions DNL et SELO dans la construction des apprentissages : il s'agit bien de **développer des compétences orales** chez les élèves.

- **Anticiper les obstacles** qu'induit un cours en langue étrangère : mieux identifier les besoins des élèves pour apporter des solutions adaptées (recours à l'image pour élucider du vocabulaire, par exemple).

Nous encourageons les futurs candidats à intégrer leurs projets dans le cadre d'actions éducatives nationales (fête de la science, nuits de la lecture, journée nationale de lutte contre le harcèlement, etc.), européennes et internationales (journée européenne des langues, semaine des langues vivantes, semaine européenne du développement durable, etc.).

Conclusion :

La réussite à la certification DNL espagnol de la session 2025 est le résultat d'une préparation rigoureuse et d'un questionnement profond et sincère. Chaque candidat a fourni une réflexion individuelle, évitant ainsi tout discours stéréotypé.

Nous rappelons à tous les candidats qu'un professeur de DNL ne peut pas travailler seul. Dans l'intérêt des élèves et dans l'objectif du rayonnement mutuel des deux disciplines, il est nécessaire d'envisager un travail régulier des différents acteurs (professeur de langue, professeur de DNL et assistant).

L'obtention de la certification n'est pas une fin en soi. Elle doit être envisagée comme un développement personnel, tout en prenant en compte l'intérêt des élèves et de l'établissement.

Certification complémentaire

Secteur DNL italien - Session 2025

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 0
Nombre de candidats refusés : 1

Disciplines des candidats

Histoire-géographie : 1

Evaluation

Notes	9
Nombre de candidats	1

Avis général

L'unique candidat a fait preuve d'une très bonne maîtrise de la langue italienne. Cependant le cadre général d'enseignement en DNL, les spécificités des sections et examens sur lesquels il peut être amené à intervenir restaient méconnus, réduits souvent à des souvenirs ou à l'évocation d'observations qu'il a pu faire, sans appui par exemple sur des textes officiels définissant les épreuves pour le baccalauréat dans le cadre de la refonte de celles-ci avec la réforme du lycée. Le CECRL reste également très nébuleux pour le candidat et de fait largement méconnu par ce dernier.

En outre, la vision de l'enseignement en DNL telle qu'elle apparaissait chez le candidat était très élitiste, le candidat évoquant notamment certains projets de séances/séquences pédagogiques portant sur des sujets très « pointus » au regard des attendus des programmes (ex. présence italienne dans le Dodécanèse pour évoquer la colonisation/ décolonisation). Cette vision élitiste était également présente dans son évocation de l'Esabac, section sur laquelle le candidat souhaite enseigner, et vers laquelle le candidat revenait de façon très fréquente, pour ne pas dire systématique dans son propos, alors même que le jury essayait de l'amener à réfléchir sur la diversité des cadres et des formes d'enseignement en DNL.

Connaissances et compétences évaluées par le jury

Le jury évalue les compétences et savoirs suivants :

- ▶ un niveau B2 en langue italienne,
- ▶ les capacités de projection dans l'enseignement de la DNL,
- ▶ la connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement des DNL et du CECRL en lien avec les programmes de l'enseignement secondaire disponibles sur [Eduscol](https://www.eduscol.education.fr/),
- ▶ les capacités de projection dans la collaboration avec l'enseignement de LV, la participation à des projets de mobilité internationale et, de façon plus générale, à toute action à mener dans le cadre de la promotion d'une section : présentation de la DNL lors de la *Journée Portes Ouvertes*, *Semaine des langues*, présence d'un ALVE, etc.

Commentaires et conseils aux candidats

Le jury exhorte vivement les candidats à :

- ▶ se préparer linguistiquement à l'oral, en approchant de manière approfondie les champs lexicaux de la didactique et le lexique soulevé dans le dossier. Au cours des mois précédant l'oral, il convient de s'exposer autant que possible à la langue cible. Aujourd'hui, les ressources présentes sur la toile – articles de presse, documents audio et vidéo authentiques de toutes natures, applications permettant de dialoguer en LVE, etc. - offrent d'innombrables possibilités,
- ▶ assister à des cours de LVE au sein de leur établissement et à échanger avec les collègues de la discipline,
- ▶ s'interroger sur la pertinence de transposer les gestes professionnels issus de la discipline d'origine sans questionner les prérequis, notamment linguistiques, à l'entrée dans une activité,
- ▶ évaluer ce qui est réellement envisageable, à la lumière du contexte local, en termes de mobilités internationales.

La très bonne ou l'excellente maîtrise d'une langue étrangère ne garantit pas à elle seule l'obtention d'une certification complémentaire. La connaissance du cadre de fonctionnement des enseignements en DNL, des examens en DNL et SELO et du CECRL doit être solide et appuyée sur la maîtrise des textes règlementaires en vigueur. Un candidat ne peut se fonder sur des souvenirs en la matière et il n'est pas possible d'ignorer l'existence des conditions d'obtention d'un baccalauréat avec une mention DNL.

Le candidat doit avoir réfléchi plus avant à l'articulation/ différence enseignement de la langue/ enseignement dans la langue et aux apports spécifiques de ces deux entrées pédagogiques.

La présentation de séance mérite de s'appuyer sur une expérience réelle et adaptée à un public qui n'est ni spécialiste de la discipline d'origine de l'enseignant, ni spécialiste de la langue dans laquelle se fait l'enseignement en DNL. Les thématiques des séances/séquences proposées en particulier ne peuvent être des éléments extrêmement spécifiques témoignant plus de la culture pour ne pas dire de l'érudition du professeur que d'un enseignement adossé à des programmes « de droit commun » et destiné à aller plus avant dans l'ouverture linguistique des élèves. Il importe que le candidat envisage les liens entre sa discipline d'exercice et la langue pratiquée dans le cadre de la DNL dans la richesse d'une relation réciproque.

Concernant l'exposé, le jury encourage vivement les candidats à dépasser le récit autobiographique et le simple lien à la langue. S'ils peuvent bien sûr être évoqués, proposer une activité pédagogique et expliquer comment elle serait conduite en classe, évoquer les séances de LVE observées constituent des entrées possibles qui enrichissent la première partie de l'oral.

Le jury conseille d'éviter de transposer les pratiques d'histoire-géographie telles que celles en DNL italien de même qu'il invite les candidats à adapter leurs pratiques pédagogiques non seulement à la spécificité de la DNL mais également au niveau des apprenants en questionnant les modalités de travail à mettre en œuvre avec les élèves.

En outre, le jury recommande au candidat de s'interroger sur les documents proposés aux élèves de DNL. Ceux-ci ne sauraient être d'un niveau trop élevé au risque de décourager les apprenants. L'accessibilité, l'adaptation et la fiabilité scientifique des ressources ainsi que la didactique mise en œuvre représentent des points d'attention majeurs pour les candidats.

Enfin, le jury souhaite rappeler l'importance de la qualité des échanges pendant l'entretien au cours duquel l'écoute, la prise de distance et un état d'esprit constructif comptent parmi les qualités attendues.

Conclusion

La certification complémentaire DNL vise à évaluer un niveau de maîtrise linguistique correspondant au niveau B2 du CECRL. Elle n'exige ni le bilinguisme, ni un parler courant, mais suppose un travail préparatoire sérieux, notamment pour assurer une expression claire, précise et adaptée au contexte d'enseignement.

Ouverte aux personnels enseignants, cette certification attend également des candidats qu'ils soient capables de réfléchir aux spécificités pédagogiques de la DNL, en lien avec leur discipline d'origine et le public d'élèves auquel ils s'adressent.

En ce sens, les dossiers de candidature représentent une étape importante de la préparation : ils offrent un point d'appui utile pour nourrir l'entretien avec le jury, et méritent à ce titre d'être pleinement investis par les candidats.

Certification complémentaire

Secteur **FLS** - Session 2025

Nombre de candidats inscrits : 13
Nombre de candidats présents : 11
Nombre de candidats admis : 6
Nombre de candidats refusés : 5

Disciplines des candidats

Professeurs des écoles : 1
Certifié Lettres modernes : 1
Certifié Lettres classiques : 2
Certifié LV allemand : 1
Certifié LV espagnol : 2
Certifiés documentation : 2
Certifié mathématiques : 1
Agrégé philosophie : 1

Evaluation

Notes	8	9	10	11	14	15	16	17
Nombre de candidats	2	3	1	1	1	1	1	1

Avis général

Composé de Laurence Ciclaire, IA-IPR de Lettres, de Geneviève Guilliano, coordinatrice du CASNAV de Limoges, et de Corinne Pago, Directrice de l'Institut du Français Langue Etrangère à l'Université de Limoges, le jury a pu échanger avec beaucoup de plaisir avec des candidats au profil varié et constater de leur part un intérêt sincère pour les élèves allophones. On peut constater avec satisfaction une augmentation du nombre de candidatures : onze candidats se sont présentés à cette session, une professeure des écoles, dix enseignants du second degré (certifiés et agrégé), dont deux professeures documentalistes. Il faut rappeler que cette certification est ouverte à toutes les disciplines, et à tous les corps (PE, PLC, PLP). Le jury a eu le plaisir d'accorder la certification à une enseignante de mathématiques qui a obtenu la meilleure note et qui a pu prouver la grande solidité de sa réflexion didactique et pédagogique.

Les bons, voire très bons, résultats obtenus cette année montrent que **cette certification est accessible aux candidats qui se sont préparés solidement**. S'il n'est pas exigé des candidats qu'ils aient enseigné le français langue seconde (FLS) pour tenter cette certification, il est néanmoins attendu une connaissance *a minima* du public concerné par l'enseignement du FLS, et des linéaments pédagogiques et didactiques de cet enseignement. Les candidats qui ont échoué cette année n'ont pas toujours suffisamment préparé l'épreuve de l'oral : exposés trop improvisés ou décousus, privilégiant la narration aux dépens de la réflexivité professionnelle, approximations et imprécisions quant au profil du public EANA ou des dispositifs dédiés, méconnaissance des textes réglementaires. Il est aussi nécessaire que les candidats considèrent que le « français langue seconde » constitue un enseignement à part entière, ou, à tout le moins, qu'ils aient réfléchi aux étayages pédagogiques possibles au sein de leur discipline, dans le cadre de l'inclusion des EANA en classe ordinaire.

Nous encourageons ceux qui n'ont pu l'obtenir en 2025 de retenter l'épreuve. Le déroulé de l'épreuve sera légèrement modifié (cf ci-dessous). La lecture de ce rapport leur donnera conseils et pistes bibliographiques susceptibles de contribuer à leur réussite. Les candidats ont aussi la

possibilité de s'inscrire à la session de préparation organisée par le CASNAV dans le cadre du plan académique de formation.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

La certification **Français langue seconde (FLS)** est la reconnaissance d'un **parcours de formation et de l'acquisition de compétences professionnelles** dans le domaine de **l'enseignement du français auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés** (EANA). Cette certification concerne les enseignants du premier et du second degré, susceptibles d'intervenir dans les UPE2A, et de postuler à des postes spécifiques académiques (SPEA). Les modalités de cette épreuve sont précisées dans note de service n° 2019-104 du 16-7-2019¹.

La désignation FLS est importante ici. Pour les EANA, le français est non seulement une discipline linguistique, mais aussi la langue de tout ou partie des apprentissages. Autrement dit, on attend du candidat qu'il se projette dans le cadre d'un enseignement du français qui comprenne non seulement un enseignement linguistique, mais aussi qui se situe dans la perspective de **l'inclusion des élèves allophones** en milieu ordinaire. Ce qui a des incidences sur la conception didactique et la mise en œuvre pédagogique de cet enseignement.

D'autre part, dans le cadre de sa discipline ou de son champ d'exercice professionnel (CDI par exemple), **le candidat doit avoir réfléchi aux étayages possibles pour l'inclusion d'un élève allophone**.

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport

Lors de son inscription, le candidat doit remettre un rapport dactylographié de cinq pages maximum². **Ce rapport**, rappelons-le, **n'est pas soumis à notation** mais il constitue un outil précieux pour le candidat et pour le jury. C'est en effet l'occasion pour le candidat de revenir sur sa formation et ses expériences antérieures **afin de dégager les connaissances et compétences professionnelles qu'il a pu développer**, en lien avec l'enseignement du FLS, et plus largement dans le cadre de la prise des élèves à besoins éducatifs particuliers et le champ de l'inclusion scolaire. La seconde fonction du rapport est de fournir des éléments d'appréciation au jury, ainsi que des pistes pour la conduite de l'entretien. Ces considérations doivent donc nourrir la réflexion du candidat au moment de son élaboration et lui permettre de se projeter dans l'épreuve orale à venir.

Hormis la contrainte du nombre de pages, l'organisation du rapport, son contenu, sont laissés à l'appréciation du candidat. Il est précisé néanmoins que le candidat doit fournir un CV mentionnant titres et diplômes obtenus. Les rapports de la session 2021 ont été très variés, du point de vue formel, mais aussi de qualité inégale. Les conseils qui suivent sont destinés à aider les candidats à construire des rapports convaincants parce qu'argumentés et clairement rédigés.

Un écrit rédigé avec soin

Le candidat doit impérativement veiller **à la clarté et à la correction de la formulation, exigence minimale lorsqu'il s'agit d'enseigner le français**. Si les effets jargonnants doivent être proscrits, il convient néanmoins d'employer des termes relevant d'un lexique spécifique quand cela s'avère nécessaire, quitte à en proposer une définition. Le rapport ne doit pas prendre l'allure d'un CV développé, ni d'une simple liste d'activités personnelles ou professionnelles ; il doit posséder une dimension argumentative. La mise en page doit aussi être soignée, en choisissant une taille de police de caractère raisonnable, même si l'on n'atteint pas les cinq pages, et en disposant le texte de manière à le rendre le plus lisible possible (alinéa et paragraphes, titres,...). Il ne faut pas hésiter à proposer des notes en bas de pages, si nécessaire, sans les multiplier.

¹ Disponible à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919

² Le dépôt du rapport est désormais dématérialisé. Le candidat doit désormais le « téléverser », dans l'application indiquée par les services de la direction des examens et concours. Il lui incombe **de vérifier le contenu du document déposé**.

Un texte structuré

Un certain nombre de rapports se présentent sous forme de récit, voire de témoignage, de recueil d'anecdotes, ou de lettre de motivation. Or il s'agit ici d'un écrit professionnel, destiné à **exposer les formations, connaissances et compétences du candidat dans le domaine concerné**. Un texte structuré témoigne de la qualité de réflexion du candidat et de sa capacité à exposer et objectiver son parcours professionnel. S'il n'existe pas de plan modèle, une conclusion est bienvenue : elle permet au candidat de clarifier ses motivations quant à son engagement dans le processus de certification.

Des éléments d'information précis

On attend du candidat qu'il donne des informations significatives et mises explicitement en lien avec les exigences de la certification. Le candidat est donc amené à retenir et préciser les connaissances acquises en formation initiale, continue ou bien encore les acquisitions personnelles en termes de culture professionnelle (lecture d'ouvrages théoriques et didactiques par exemple) ; l'évocation des expériences doit permettre de dégager des compétences professionnelles. Une expérience associative, en lien avec l'enseignement du français langue étrangère, est ainsi parfaitement recevable. Quelle que soit la nature des éléments retenus par le candidat, on attend de ce dernier une analyse réflexive en lien avec l'enseignement du FLS et l'inclusion des EANA. Tel candidat, possédant une certification ASH et une expérience professionnelle auprès d'élèves en situation de handicap, doit ainsi montrer sa capacité à transférer ses compétences et à expliciter comment il s'adapterait à un public allophone.

La mise en valeur d'expériences pédagogiques

En fonction de leurs expériences professionnelles respectives, les propositions des candidats sont nécessairement diverses ; on peut en énumérer ici quelques-unes, sans volonté d'exhaustivité :

➤ Si le candidat a eu la possibilité d'intervenir en UPE2A, ou l'occasion de prendre en charge des EANA, il peut exposer et analyser une réalisation pédagogique (séance, séquence, ...) dont il prendra soin de préciser la problématique, ainsi que les modalités de mise en œuvre pédagogique.

➤ Le candidat peut aussi s'appuyer sur un enseignement en français langue étrangère auprès d'étudiants ou de tout autre public. Il importe alors de montrer que l'on est capable de réfléchir la transposition d'un enseignement en contexte FLE dans un contexte FLS et d'envisager les adaptations possibles.

➤ L'observation de séances ou de séquences d'enseignement de FLS et leur analyse : il s'agit alors pour le candidat d'exposer et d'analyser avec précision les enjeux didactiques et les modalités pédagogiques des séances observées, afin de montrer son appropriation des composantes de l'enseignement du FLS.

➤ L'accueil d'EANA en classe ordinaire : Si le candidat a eu l'occasion d'accueillir des EANA en inclusion, il peut développer la manière dont il a travaillé avec son collègue de FLS, ainsi que les modalités d'accueil et d'enseignement qu'il a pu mettre en œuvre (par exemple, les modalités de différenciation pédagogique).

Quelques soient les expériences relatées, il n'est pas toujours utile de faire une restitution exhaustive ou extrêmement détaillée de telle séance ou séquence d'enseignement. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue l'objectif de cet écrit : prouver au jury que l'on a une connaissance *a minima* des enjeux et des modalités de l'enseignement du FLS.

La rédaction de ce rapport est un élément déterminant dans la préparation de l'oral pour le candidat, c'est l'occasion pour lui d'examiner ses motivations, de dégager de son parcours professionnel et personnel des points saillants, voire d'envisager des formations complémentaires. C'est une étape indispensable à la préparation de la certification.

L'épreuve orale

Elle fait l'objet d'une note. **Les candidats ne sont déclarés admis que si la note est supérieure ou égale à 10/20³.**

L'exposé

Le candidat a tout loisir **de se préparer, en amont, à cet exposé de dix minutes**. Il sera interrompu par le jury, si son exposé n'est pas achevé à l'issue du temps imparti. L'exposé est l'étape liminaire et indispensable de l'épreuve. Le candidat a la possibilité, s'il le souhaite, de s'appuyer, sans les lire, sur quelques notes.

C'est l'occasion pour le candidat de démontrer des compétences professionnelles : gérer son temps, structurer sa parole, problématiser son intervention, faire preuve de qualités de communication. Si le dossier peut servir de support à cette présentation, il ne s'agit pas à l'oral de le paraphraser, mais d'en approfondir certains éléments, de manière problématisée, afin de justifier sa candidature. Entre le dépôt du dossier et l'épreuve de l'oral, le candidat a pu pratiquer d'autres expériences en lien avec l'enseignement du FLS. Il peut s'appuyer sur celles-ci dans le cadre de l'oral, prendre éventuellement une distance réflexive vis-à-vis du contenu du dossier, et ainsi montrer qu'il s'est approprié les problématiques et spécificités de l'enseignement du FLS.

On conseille donc vivement aux candidats de s'entraîner à cette partie de l'oral, qui ne saurait être improvisée. Ils doivent aussi être rassurés : ils sont écoutés avec bienveillance par les membres du jury.

L'entretien

Celui-ci, d'une **durée de 20 minutes**, est conduit par les examinateurs.

Cet entretien a plusieurs objectifs : faire approfondir certains points, vérifier les connaissances du candidat, l'inviter à analyser ses expériences et ses pratiques et développer sa réflexion professionnelle.

Le candidat doit posséder une connaissance minimale de la didactique du FLE/FLS ; une réflexion est aussi attendue, concernant les diverses approches pédagogiques et leur éventuel transfert auprès d'un public allophone. On attend du candidat qu'il ait envisagé la question de l'accueil et de l'inclusion des EANA en classe ordinaire, qu'il connaisse les textes officiels et le fonctionnement du dispositif UPE2A.

Les élèves allophones constituent un public d'élèves à besoin éducatif particulier. Le candidat doit être au clair avec ce que recouvre le terme d'«allophone » qui s'est substitué à d'autres dénominations qui étaient en usage (« non-francophones», « primo-arrivant ») Si les EANA ne maîtrisent pas la langue et la culture françaises -ce qui peut être pour eux une source d'insécurité mais aussi de motivation- ils pratiquent une autre langue, voire plusieurs, et s'inscrivent dans une, voire des cultures dont il faut tenir compte. Avant leur arrivée dans une école française, certains élèves allophones ont eu parfois un parcours difficile, voire douloureux, leur scolarisation elle-même a parfois été interrompue ou chaotique. On attend donc du candidat une approche qui articule à la fois une grande exigence professionnelle et des qualités humaines, afin d'accompagner au mieux ces élèves vers l'autonomie linguistique et culturelle.

Lors de l'entretien, la posture attendue du candidat est de se montrer à l'écoute des questions posées, et savoir y répondre avec pertinence et sincérité.

A partir de la session 2025-26, on soumettra au candidat un bref texte en français (au choix dans un corpus relevant de plusieurs disciplines et/ou thématiques). Il s'agira alors d'identifier les possibles difficultés présentées par cet écrit pour un élève allophone (dont on précisera éventuellement le niveau en fonction de l'échelle du CECRL), et de prévoir quelques étayages pédagogiques possibles pour lui permettre d'accéder à sa compréhension et son interprétation.

Laurence CICLAIRE, IA-IPR de lettres

³ Les membres du jury ont à leur disposition l'ensemble de l'échelle des notes jusqu'à 20. La note connue du candidat à l'issue des épreuves, qu'il soit admis ou non, lui permet d'évaluer son positionnement professionnel et la nécessité de formations complémentaires.

Bibliographie et sitographie

Site du CASNAV de LIMOGES

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/casnav/>

Textes officiels et ressources Eduscol

- Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 sur les modalités de la certification FLS
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919
- CIRCULAIRE n° 2012-141 du 2-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536
- Ressources Eduscol pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones : Repères sur l'accueil des élèves et des parents nouvellement arrivés, sur l'inclusion des EANA dans l'établissement et sur l'enseignement du FLS. <http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>

Connaissance du public et pistes pour l'accueil et l'inclusion

- *Enfants d'ailleurs, élèves en France*, Les Cahiers Pédagogiques N°473, 2009
- *Inclure : Français de scolarisation et élèves allophones*, Guy Cherqui, Fabrice Peutot, Hachette, 2015
- *Le Français comme langue de scolarisation Accompagner, enseigner, évaluer, se former* sous la direction de Catherine Klein. Collection Cap sur la scolarisation Scéren-CNDP 2012
- *Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire*, collection Cap sur la scolarisation, CANOPE (CRDP de Besançon)
- Carte mentale Canopé
<https://www.mindomo.com/fr/mindmap/b12088b87e69474a85e99dd182c62d17>
Cette carte mentale propose des liens vers des ressources pour mieux connaître, accueillir et accompagner les élèves et leurs familles (évaluations diagnostiques, livrets d'accueil, ressources pour l'orientation, connaissance des langues des élèves, des systèmes scolaires, principes didactiques dont des pistes pour prendre en compte le plurilinguisme, etc.)
- *L'ARC-EN-CIEL DE NOS LANGUES*, Jalons pour une école plurilingue, Isabelle Graci, Marine Totozani, Marielle Rispail, éditions L'harmattan

Didactique et pédagogie du FLS

Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde, (CUQ, Jean-Pierre (dir.), Clé International/Asdifle, Paris, 2003

Manuel de formation pratique pour le professeur de FLE, chez Clé international
Ecrire en FLS et FLSc, Réseau CANOPE

➤ Quelques exemples de méthodes de FLE et de FLS

- 1^{er} degré : **ZOOM** (EMDL)
Méthode déclinée sur plusieurs niveaux, accompagnée de cahiers d'activités, de guides pédagogiques et d'un cahier « Français langue de scolarisation »
- 2nd degré : **Entrée en matière** (Hachette FLE)
Méthode de FLS conçue pour les EANA qui articule dans chacune des séquences proposées objectifs communicationnels, linguistiques, interdisciplinaires, culturels et interculturels. Voir notamment les rubriques « D'une matière à l'autre », « Des liens entre nous » et « Il était une fois un village ».

- Répertoire des méthodes de FLE

http://www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/repertoire_methodes_fle.pdf

Voir par exemple *Les Loustics* chez Hachette FLE pour le 1er degré, *Adomania* chez Hachette FLE, et *Pourquoi pas !* chez Maison des Langues pour le collège, *Latitudes* chez Didier ou *Version Originale* chez Maison des Langues pour le lycée.

Certification complémentaire

Secteur LCA - Session 2025

Nombre de candidats inscrits : 3

Nombre de candidats présents : 2

Nombre de candidats admis : 2

Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Lettres modernes : 2

Evaluation

Notes	13	14
Nombre de candidats	1	1

Avis général

Le jury était composé de Laurence Ciclaire, IA-IPR de Lettres, d'Yves Liébert, Professeur de Langue et Littérature latines à l'Université de Limoges et de Céline Lelièvre, professeure agrégée de lettres classiques.

Le faible nombre de candidats rend difficile une analyse trop généralisante. Il n'est cependant pas inutile de rappeler qu'il n'est pas nécessaire d'avoir déjà assuré l'enseignement du latin ou du grec pour présenter la certification LCA. Il est en revanche demandé **d'être capable de se projeter dans un enseignement bien pensé, fondé sur une connaissance et une fréquentation réelles de la langue antique choisie**. Avoir un appétit d'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité est un désir louable, mais l'obtention de la certification passe par la maîtrise suffisante de la langue choisie, une fréquentation des œuvres, et une connaissance des programmes. Enfin, il s'agit d'une épreuve, qui doit être soigneusement préparée ; la prestation d'un candidat (exposé et entretien) ne peut relever d'une forme d'improvisation qui pourrait être interprétée comme de la désinvolture. **Les deux candidats, qui se sont présentés cette année ont particulièrement bien préparé cette épreuve et ont montré un bon niveau de langue**. Nous les félicitons pour leur réussite.

Nous encourageons vivement les enseignants intéressés à s'engager dans la préparation de la certification. A cet effet, sera organisé un webinaire d'information, inscrit au PAF 25-26. Des pistes bibliographiques sont aussi proposées dans le corps du rapport.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

La certification complémentaire est ouverte aux professeurs du second degré, et tout particulièrement aux enseignants de lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères. Elle leur permet, ainsi que le précise la note de service n°2018-041 du 19-3-2018, « de faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leur concours ». Pour valider les connaissances et compétences professionnelles de chaque candidat, le jury s'attache à évaluer cinq champs :

- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc...);
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;

- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la connaissance des spécificités de la didactique et de la pédagogie des LCA : décloisonnement, rôle du texte authentique, interdisciplinarité, dynamique de projet, travail en équipe ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différents champs de la discipline, et à en expliciter les finalités.

Chacun de ces champs est abordé lors de l'épreuve orale.

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport

Lors de son inscription, le candidat doit remettre un rapport dactylographié de cinq pages maximum⁴. **Ce rapport, rappelons-le, n'est pas soumis à notation** mais il constitue un outil précieux pour le candidat et pour le jury. C'est en effet l'occasion pour le candidat de revenir sur sa formation et ses expériences antérieures **afin de dégager les connaissances et compétences professionnelles qu'il a pu développer**, en lien avec l'enseignement des LCA. La seconde fonction du rapport est de fournir des éléments d'appréciation au jury, ainsi que des pistes pour la conduite de l'entretien. Ces considérations doivent donc nourrir la réflexion du candidat au moment de son élaboration et lui permettre de se projeter dans l'épreuve orale à venir.

Hormis la contrainte du nombre de pages, l'organisation du rapport, son contenu, sont laissés à l'appréciation du candidat. Il est précisé néanmoins que le candidat doit fournir un CV mentionnant titres et diplômes obtenus. Les conseils qui suivent sont destinés à aider les candidats à construire des rapports convaincants parce qu'argumentés et clairement rédigés.

Un écrit rédigé avec soin

Le candidat doit impérativement veiller **à la clarté et à la correction de la formulation**. Le rapport ne doit pas prendre l'allure d'un CV développé, ni d'une simple liste d'activités personnelles ou professionnelles ; il doit posséder une dimension argumentative. La mise en page doit aussi être soignée, en choisissant une taille de police de caractère raisonnable, même si l'on n'atteint pas les cinq pages, et en disposant le texte de manière à le rendre le plus lisible possible (alinéa et paragraphes, titres,...). Il ne faut pas hésiter à proposer des notes en bas de pages, si nécessaire, sans les multiplier.

Un texte structuré

Un certain nombre de rapports se présentent sous forme de récit, voire de témoignage, de recueil d'anecdotes, ou de lettre de motivation. Or il s'agit ici d'un écrit professionnel, destiné **à exposer les formations, connaissances et compétences du candidat dans le domaine concerné**. Un texte structuré témoigne de la qualité de réflexion du candidat et de sa capacité à exposer et objectiver son parcours professionnel. S'il n'existe pas de plan modèle, une conclusion est bienvenue : elle permet au candidat de clarifier ses motivations quant à son engagement dans le processus de certification.

Des éléments d'information précis

On attend du candidat qu'il donne des informations significatives et mises explicitement en lien avec les exigences de la certification. Le candidat est donc amené à retenir et préciser les connaissances acquises en formation initiale, continue ou bien encore les acquisitions personnelles en termes de culture professionnelle (lecture d'ouvrages théoriques et didactiques par exemple) ; l'évocation des expériences doit permettre de dégager des compétences professionnelles.

La mise en valeur d'expériences pédagogiques

En fonction de leurs expériences professionnelles respectives, les propositions des candidats sont nécessairement diverses ; on peut en énumérer ici quelques-unes, sans volonté d'exhaustivité :

- La prise en charge d'un enseignement de LCA

⁴ Le dépôt du rapport est désormais dématérialisé. Le candidat doit désormais le « téléverser », dans l'application indiquée par les services de la direction des examens et concours. Il lui incombe **de vérifier le contenu du document déposé**.

- L'intégration d'une ou plusieurs séances dédiées aux LCA en cours de français
- L'intervention dans l'enseignement du français culture antique (FCA), ou dans le cadre du dispositif *Mare nostrum*
- Une co-intervention avec un professeur de lettres classiques (cours, projet etc.)
- L'observation de séances ou de séquences d'enseignement de LCA et leur analyse : il s'agit alors pour le candidat d'exposer et d'analyser avec précision les enjeux didactiques et les modalités pédagogiques des séances observées, afin de montrer son appropriation des composantes de l'enseignement des LCA.

Quelques soient les expériences relatées, il n'est pas toujours utile de faire une restitution exhaustive ou extrêmement détaillée de telle séance ou séquence d'enseignement. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue l'objectif de cet écrit : prouver au jury que l'on a une connaissance des enjeux et des modalités de l'enseignement des LCA.

La rédaction de ce rapport est un élément déterminant dans la préparation de l'oral pour le candidat, c'est l'occasion pour lui d'examiner ses motivations, de dégager de son parcours professionnel et personnel des points saillants, voire d'envisager des formations complémentaires. C'est une étape indispensable à la préparation de la certification.

L'épreuve orale

Elle fait l'objet d'une note. **Les candidats ne sont déclarés admis que si la note est supérieure ou égale à 10/20⁵.**

L'exposé

Le candidat a tout loisir **de se préparer, en amont, à cet exposé de dix minutes**. Il sera interrompu par le jury, si son exposé n'est pas achevé à l'issue du temps imparti. L'exposé est l'étape liminaire et indispensable de l'épreuve. Le candidat a la possibilité, s'il le souhaite, de s'appuyer, sans les lire, sur quelques notes. Il n'est pas utile de s'appuyer sur un diaporama, ni de fournir de documents.

Cette partie de l'épreuve est l'occasion pour le candidat de démontrer des compétences professionnelles : gérer son temps, structurer sa parole, problématiser son intervention, faire preuve de qualités de communication. Si le dossier peut servir de support à cette présentation, il ne s'agit pas à l'oral de le paraphraser, mais d'en approfondir certains éléments, de manière problématisée, afin de justifier sa candidature. Entre le dépôt du dossier et l'épreuve de l'oral, le candidat a pu pratiquer d'autres expériences en lien avec l'enseignement des LCA. Il peut s'appuyer sur celles-ci dans le cadre de l'oral, prendre éventuellement une distance réflexive vis-à-vis du contenu du dossier, et ainsi montrer qu'il s'est approprié les problématiques et spécificités de cet enseignement. On conseille donc vivement aux candidats de s'entraîner à cette partie de l'oral, qui ne saurait être improvisée. Ils doivent aussi être rassurés : ils sont écoutés avec bienveillance par les membres du jury.

L'entretien

Celui-ci, d'une **durée de 20 minutes**, est conduit par les examinateurs.

Cet entretien a plusieurs objectifs : vérifier la maîtrise des fondamentaux de la langue choisie et les connaissances du candidat, faire approfondir certains points, l'inviter à analyser ses expériences et ses pratiques et développer sa réflexion professionnelle. Lors de l'entretien, on soumet le candidat à la lecture/traduction d'un bref texte en latin ou en grec, en fonction de la langue choisie. Au travers de cet exercice, il s'agit de mesurer la capacité du candidat à aborder le texte, à conduire une analyse de la langue latine ou grecque, à formuler à haute voix des hypothèses que son raisonnement sur la langue permet ensuite de conforter ou d'infirmer. Ce qui relève de la comparaison des langues et de leur fonctionnement est valorisé. La culture historique et littéraire des candidats est également convoquée à

⁵ Les membres du jury ont à leur disposition l'ensemble de l'échelle des notes jusqu'à 20. La note connue du candidat à l'issue des épreuves, qu'il soit admis ou non, lui permet d'évaluer son positionnement professionnel et la nécessité de formations complémentaires.

partir du texte proposé (cette année : Tibulle *Elégies*, X,1, Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, I, 23). Au-delà de la connaissance des programmes en vigueur au collège comme au lycée, le candidat doit témoigner d'une réflexion didactique et pédagogique qui prenne bien en compte l'élève et le développement de ses compétences. Enfin, le jury ne peut qu'inviter chaque candidat à bien s'informer sur l'actualité de la discipline. Les ressources académiques et nationales sont des points d'appui importants pour bien percevoir les enjeux actuels de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité. Nous pouvons citer par exemple le remarquable site Odysseum présent sur Eduscol, qui est le site des ressources des langues, cultures et civilisations de l'Antiquité : <https://eduscol.education.fr/odysseum/>. Les candidats peuvent compléter leur préparation par la lecture d'ouvrages pédagogiques et scientifiques dédiés. Qu'il soit ici permis de conseiller le livre de Dominique Augé intitulé *Refonder l'enseignement des langues anciennes – Le défi de la lecture* (éditions UGA) qui ne manquera pas d'éclairer les candidats et les lauréats. Enfin, on ne saurait que recommander la lecture du *vademecum* national, elle aussi essentielle pour appréhender les attentes du jury : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf

D'une manière générale, le jury est sensible à l'expression d'une pensée à l'œuvre sur les textes, aux ouvertures proposées vers d'autres champs disciplinaires, à la convocation de références culturelles variées.

Nous encourageons vivement les enseignantes et enseignants, épris de culture antique et prenant plaisir à la fréquentation des textes en grec et/ou en latin, à s'engager dans la préparation de cette certification.

Laurence CICLAIRE, IA IPR de lettres